

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
ANNEE SCOLAIRE 2014/2015  
collèges**

Article R421-37 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
• Le chef d'établissement, président	- M. LEGER	- Pas de suppléant
• L'adjoint au chef d'établissement, ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints	- Mme BOIDOT	- Pas de suppléant
• L'adjoint-gestionnaire de l'établissement	- Mme REGULUS	- Pas de suppléant
• Un représentant de la collectivité de rattachement ou de l'entité	- <i>poste non pourvu</i>	- <i>poste non pourvu</i>
• Trois représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation	- M. MORIZUR - M. QUENTIN - M. NAVAUD	- Mme LLORENS - Mme LE GUILLOUX - M. DUPUIS
• Un représentant élu des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé	- M. HENNEBERT	- Mme TAOUAF
• Trois représentants élus des parents d'élèves	- Mme ARFEUILLERES - Mme DELIGNY - Mme FERREUX	- Mme SOURBIER - Mme HENTZE - Mme PUTAVY
• Un représentant élu des élèves	- DURANDEAU Jean-David	- PIRES Benjamin